



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon –
66 280 SALEILLES

Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

Extrait de délibération du Conseil Syndical 66280 SALEILLES

Séance du Jeudi 26 Février 2026

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
20 février 2026	40	40	23	2	25	17

Délibération N° 2026 – 16

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, convoqué le 20 février 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MME. Alexandra MAILLOCHAUD

MS. Modeste BOSQUE _ Michel CRETON _ Jean-Louis FOUR _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-Charles MORICONI _
Théophile PARTINEZ _ Louis PUIG _ Gérard NOLLEVALLE _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Jean-François
REGNIER _ Max TIBAC

CC Sud Roussillon : MME Colette ROIG

MS. Robert DIAZ _ Jean-André MAGDALOU _ Jean-Jacques THIBAUT

CC Aspres : MME Maya LESNÉ

MS. Rémy ATTARD _ Patrick FRANÇOIS _ Philippe LEMAIGRE

CC ACVI : MME Maria CABRERA _ Annie PEZIN

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. Christine RODRIGUEZ _ Sara TOURNÉ

MS. Gilles CASAS _ Jean-François FABRE _ Georges PUIG

CC Sud Roussillon : MME Nathalie PINEAU

MS. Christophe MANAS _ Thierry DEL POSO _ Louis SALA _ Robert OLIVE _ René WALLEZ

CC Aspres : MME Luce FAXULA

MS. Francis AUSSEIL _ Luc DEVEZE _ Denis FERRER _ Patrick MAURAN

CC ACVI : M. Raymond PLA

Avaient donné procuration :

PMM CU :

CC Sud Roussillon : M. Robert OLIVE à Jean-André MAGDALOU

CC Aspres : M. Francis AUSSEIL à Rodolphe LAFFONT

CC ACVI :

Assistaient également à la séance :

MMES Sandrine BOSSOREIL _ Rosemary DROUILLOT _ Manuela PAGANO _ Lorie VERGNES.

MS. Philippe BRETEAU _ Christian DISLAIR _ Gilbert FANTIN _ Marc GIMBERNAT _ Stéphane LE COQ _
Edmond JORDA _

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Vote du budget primitif 2026

Dossier présenté par Jean-André MAGDALOU, Vice-président délégué.

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Vice-président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2014, le SMBVR englobe les cours d'eau des Llobères, de la Fosseille, du Réart et de l'Agouille de la Mar. Monsieur le Vice-président rappelle l'arrêté préfectoral N° 2018289-0001 du 16 octobre 2018, signé par Monsieur le Préfet, qui a validé les statuts du SMBVR étendus à la compétence GEMAPI portant en totalité ou partiellement sur les items 1° - 2° - 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement et à la compétence hors GEMAPI portant sur l'item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

M. le Vice-président rappelle que les participations des EPCI ont été validées dans les statuts approuvés en octobre 2018. Il rappelle que dans le cadre de la délibération précédente les membres du conseil ont délibéré sur les besoins financiers du SMBVR et sur la répartition des sommes dues par les EPCI.

Il rappelle également que le 12 février 2026 a eu lieu le débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

La proposition de budget est conforme aux orientations données lors du ROB et prend en compte les remarques effectuées. Les données principales du budget sont précisées ci-dessous et de façon plus explicite sur le document complet joint à la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 (charges générales) pour un montant de	844 602.62 €
Chapitre 012 (Charges de personnel) pour un montant de	703 200.00 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courantes) pour un montant de	100 000.00 €
Chapitre 66 (Charge financière) pour un montant de	140 387.26 €
Chapitre 042 (Opérations d'ordre) pour un montant de	160 674.35 €

TOTAL: 1 948 864.23 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 (Atténuation de charges)	2 000.00 €
Chapitre 74 (Dotations et participations) pour un montant de	1 548 724.48 €
Dont :	
• Participations des EPCI	1 273 077.21 €
• Subventions	275 647.27 €
Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) pour un montant de	7 000.00 €
Chapitre R002 (Résultat reporté) pour un montant de	391 139.75 €

TOTAL: 1 948 864.23 €

En dépenses et en recettes la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **1 948 864.23 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :**Dépenses d'investissement :**

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)	260 300.00 €
Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées)	2 000.00 €
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)	251 370.00 €
Chapitre 23 (Immobilisations en cours)	5 747 906.37 €
<i>Dont :</i>	
• Opérations d'urgence sur les digues (Opération N° 104)	450 000.00 €
• Réaménagement des digues du Réart (Opération N° 115)	5 412 946.22 €
Chapitre 16 capital des emprunts en 2026 est de :	4 326.86 €
Chapitre 45 (opérations sous mandats)	120 000.00 €
TOTAL :	6 385 903.23 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 (Subventions d'investissement)	1 079 114.87 €
<i>Dont :</i>	
• Refacturations aux EPCI suivant statuts	684 177.48 €
• Subventions	394 937.39 €
Chapitre 10 (Dotation, Fonds divers et réserves) – FCTVA	48 853.61 €
Chapitre 16 (Emprunts)	4 000 000.00 €
R001 (Solde d'exécution positif) - Report d'excédent 2025	939 595.40 €
Affectation au compte 1068 - Affectation du résultat	0.00 €
Chapitre 45 (opérations sous mandats)	120 000.00 €
Chapitre 040 (Opérations d'ordre)	160 674.35 €
Chapitre 024 (Produits de cessions d'immobilisation)	37 665.00 €
TOTAL :	6 385 903.23 €

En dépenses et en recettes la section d'investissement s'équilibre à la somme de : **6 385 903.23 €**

Encours de la dette :

Un nouvel emprunt de 4 000 000 € va être contracté dans les mois qui arrivent concernant le démarrage des travaux des digues du Réart.

Concernant l'Agouille de la mar, le Capital restant dû au 01 janvier 2026 est de **20 974.71 €**.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur Vice-président délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** le budget 2026 tel qu'il vient d'être présenté ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Pour : 25 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président
 François RALLO



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 066-200044147-20260226-2026_16-BF